



ACTU



FEVRIER 2025, NUMÉRO 2

LA PHRASE DU MOIS



A l'occasion des vœux communaux, l'échevin des travaux a déclaré au public présent :

C'EST LE BORDEL !

Que devons-nous en penser ?

Les 6 dernières années de la majorité ont-elles été si catastrophiques ?

Quid de la place du Centenaire à Habay-la-Vieille par exemple ?



Petite vue de Hachy

CONSEIL COMMUNAL DU 29/01/2025

Ce 29 janvier 2025 a eu lieu un conseil communal. Il y avait 52 points en séance publique et 4 points à huis-clos.

20 points se rapportaient aux Finances mais toujours pas de point budget à l'horizon.

Au point 37 - Vote d'un douzième provisoire pour février 2025.

Le bourgmestre avait pourtant annoncé dans la presse un budget pour ce conseil communal de janvier.

Il est vrai qu'avant de commencer à préparer le budget, il y avait un travail colossal de corrections et réconciliations comptables à effectuer pour 2024.

L'autorité de tutelle avait exprimé en 7 pages les corrections à effectuer.

Pour rappel, le bourgmestre et le 1er échevin faisaient partie du collège précédent.

Vous pouvez consulter l'ordre du jour du Conseil Communal :

<https://www.habay.be/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/ordre-du-jour-du-conseil-communal/cc-2025-01-29.pdf>

CONSEIL COMMUNAL DU 29 JANVIER 2025

ELECTION DE NOS REPRESENTANTS :

AB Mêmes ASBL : Nathalie MALLIEN et Gilles SCHMIT

Assemblée générale de la Terrienne du Crédit Social S.C. : David RENARD

Assemblée générale du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier : Pouvoir organisateur : Jean-Marc DEVILLET et Philippe HALBARDIER ; Commission de gestion : Jean-Marc DEVILLET

Assemblée générale des Intercommunales :

Idélux Développement : Pierre-Louis USELDING - Pascal REDING

Idélux Environnement : Jean-Marc DEVILLET - Véronique MERGAUX

Idélux Eau : Pierre-Louis USELDING - Pascal REDING

Idélux Finances : Pierre-Louis USELDING - Pierre BOUILLON

Idélux Projets publics : Pierre-Louis USELDING - Pascal REDING

Ores Assets : Jean-Marc DEVILLET - Philippe HALBARDIER

Sofilux : Pierre-Louis USELDING - Pierre BOUILLON

Vivalia : Pierre-Louis USELDING - Philippe HALBARDIER

Imio : Jean-Marc DEVILLET - Véronique MERGAUX

Ectia : Pierre-Louis USELDING - Philippe HALBARDIER



Bibliothèque publique de Habay ASBL : Nathalie MALLIEN et Véronique MERGAUX

Centre culturel de Habay : Véronique MERGAUX, Eric LAMBOTTE et Freddy EMOND

Complexe sportif et culturel Le Pachis ASBL : Nathalie MALLIEN, Gilles SCHMIT et Eric LAMBOTTE

ASBL Agence de Développement Local d'Etalle-Habay-Tintigny : Philippe HALBARDIER

Maison du Tourisme Haute-Sûre Forêt d'Anlier : Philippe HALBARDIER et Eric LAMBOTTE

18 - Finances - Prime de naissance pour l'année 2025 de 160€ par enfant pour une naissance ou pour l'adoption d'un enfant de moins de 12 ans ; le montant de la prime sera versé sous forme de chèques commerces

19 - Finances - ASBL Bibliothèque publique de Habay - Le budget relatif à l'année 2025 qui s'élève à 279.000 € est voté à l'unanimité

20 à 25 - Finances - Budget relatif à l'exercice 2025 pour les fabriques d'église :

Anlier : à l'ordinaire, 5.847,23 € ; rien à l'extraordinaire

Habay-la-Neuve : à l'ordinaire, 31.222,06 € ; à l'extraordinaire, 13.000 €

Habay-la-Vieille : à l'ordinaire, 9.289,33 € ; à l'extraordinaire, 25.000 €

Hachy : à l'ordinaire, 8.503,30 € ; rien à l'extraordinaire

Rulles : à l'ordinaire, 23.812,31 € ; rien à l'extraordinaire

Orsinaing : à l'ordinaire, 7.367,29 € ; rien à l'extraordinaire



26 à 36 - Finances - Octroi d'un subside :

ASBL Nature Attitude - pose d'un circulateur: 754,72 €

Ecole libre Saint-Nicolas - Octroi d'avantages sociaux pour l'année 2023 : 21.996,84 €

Académie de musique - Octroi d'un subside de fonctionnement pour l'année scolaire 2023-2024 : 11.455,50 € pour la période du 26/08 au 31/12/2023 et 24.459,07 € pour la période du 1/1 au 31/8/2024.

ASBL Action Luxembourg Enfance Maltraitée : soutien financier pour 2024 : 400 €

CONSEIL COMMUNAL (suite)

ASBL Centre culturel de Habay (organisation des Abéros 2025) : 8.000 € pour l'organisation des Abéros 2025, à utiliser pour la consommation de boissons et nourriture de producteurs locaux des parcs naturels de Haute-Sûre Forêt d'Anlier, de Gaume et de la vallée de l'Attert. Le paiement ne sera établi qu'une fois que le budget communal 2025 approuvé par le Conseil communal et l'autorité de tutelle.

ASBL Centre culturel de Habay : remboursement des frais liés au transport scolaire durant l'année 2025, subside ordinaire de 3.600 €

ASBL ClassContact : soutien financier solidaire: octroi d'un subside de 400 €

ASBL Ekiektik Guys : soutien financier pour l'année 2024: 500 €

ASBL OASIS Famille : soutien financier pour le service aide au lien pour les enfants et leurs proches: 500 €

ASBL Réseau Wallon de Lutte contre La Pauvreté : octroi d'un subside de 400 €



37 - Finances - Vote d'un douzième provisoire pour février 2025

Pierre BOUILLON a indiqué que le bourgmestre avait annoncé dans la presse qu'il y aurait un budget pour ce conseil. Le problème du Bourgmestre est qu'il ne consulte pas son entourage : Collège, Echevine des Finances et personnel administratif. Il faut aider le personnel administratif, surchargé par les corrections à faire suite aux remarques de la Tutelle. Le Bourgmestre était 1er échevin dans la législation précédente, il est donc responsable de la situation actuelle et le personnel ne peut être mis en cause. Vote: 12 Oui et 7 abstentions (Gérer+)

38 et 39 - Marchés publics/gestion de projet : délégations au Collège

41 - Marchés publics/gestion de projets : Aménagement de la ruelle Horlé Nollet et de la rue de la Fosse aux loups à Habay-la-Neuve. Le montant estimé s'élève à 213.491,19 €.

Le Groupe Gérer+ par l'entremise de Pierre-Louis USELDING a fait remarquer qu'il fallait éviter l'utilisation de machines lourdes et puissantes qui pourraient entraîner des dégradations au niveau des murs de schiste qui bordent de part et d'autre cette ruelle. Il faut éviter à tout pris de casser les marches en béton en utilisant, par ex, un Montaber (brise-roches) Il faut savoir que ce chemin est utilisé quotidiennement et principalement par des marcheurs, coureurs et même cyclistes mais aussi par les élèves des écoles de Habay.



L'Echevin de l'Aménagement du territoire, Ahmed BERTHOME, n'a pas apprécié les remarques et **s'est emporté contre les représentants de Gérer+.**

Difficulté à admettre un manquement qui lui serait imputable ?



Vote: 12 Oui et 7 abstentions (Gérer+)

Photo de la ruelle
Horlé Nollet à Habay-la-Neuve



48 et 49 - Ressources Humaines - Délégations au Collège pour la compétence de mettre fin aux contrats de travail du personnel contractuel

Gérer+ a demandé la présence d'un observateur issu de la minorité lors de la prise de décision.

NOS QUESTIONS POSEES LORS DU CONSEIL

Question n°1 - Courriels

Notre cheffe de groupe a interpellé le Bourgmestre concernant 3 courriels de citoyens restés sans réponse (seul le groupe Gérer+ y a répondu ; malheureusement sans pouvoir de décision).

Véronique se réjouit de la réponse rapide apportée par le Bourgmestre à une demande citoyenne concernant l'élagage d'un terrain communal derrière une propriété privée.

Elle s'étonne néanmoins du nombre de rappels nécessaires pour obtenir la promesse d'une intervention (6 rappels sur 8 mois).

Une demande concernant un problème de difficulté de passage des piétons dans la rue de la Creux est restée sans réponse.

Une demande relative à la participation citoyenne sur les questions d'urbanisme notamment et la création de conseils consultatifs dans tous les villages est restée sans réponse également.

Véronique rappelle qu'avant les élections, tous les groupes politiques présents ont prôné l'importance d'une bonne communication et promis une meilleure écoute du citoyen.

Elle rajoute que la moindre des choses serait au moins d'accuser réception de toute demande ; le citoyen ne sachant même pas si son mail a été lu.

Notre cheffe de groupe demande donc au Bourgmestre de porter une attention particulière aux deux demandes qui n'ont pas reçu de réponse.

Olivier Barthélémy répond qu'il n'a pas le temps de lire tous les courriels qui lui sont adressés. Il suggère d'envoyer toute demande à l'adresse commune@habay.be ; l'administration communale se chargera ensuite de transmettre la demande aux services concernés, au Collège ou au Bourgmestre, **qui recevra donc un courriel de plus !**

Question n°2 - La Crèche

Pierre-Louis USELDING a demandé où en était l'avancement du projet de la crèche communale ?

Enfin une bonne nouvelle dans ce dossier, la date d'ouverture est reportée au 31/12/2027.

Mais quid des accès ?

Pour rappel l'Echevin de l'Urbanisme a signalé au précédent conseil qu'il était en négociation avec les riverains pour trouver un accès à la crèche.

Pas de fumée blanche à l'horizon !

La Présidente du CPAS, quant à elle, a annoncé la création d'un comité de pilotage transversal car le personnel communal n'avait pas l'habitude de travailler ensemble et de communiquer les informations entre les services.

L'oubli de prévoir un chemin d'accès à la crèche serait donc imputable au personnel ?

Le sujet n'était donc pas abordé aux réunions du collège lors de la législature précédente où siégeaient le Bourgmestre actuel et le 1er échevin. Il faut rappeler que, lors du collège, les décisions sont prises collégialement !



Question n°3 - Chantier d'amiante sans sécurité à Hachy

Pascal REDING, notre spécialiste en Travaux publics, a attiré l'attention du Collège sur des situations préoccupantes concernant la sécurité du chantier de démolition de 2 anciens bâtiments scolaires **contenant de l'amiante** rue Saint-Amand, 47 à Hachy qui a débuté le 17 janvier 2025.

Lors de son passage près du site, il a constaté plusieurs manquements aux normes de sécurité en vigueur qui pourraient ou auraient pu mettre en danger la santé et la sécurité des enfants, des enseignants et des riverains.

Voici les principaux points à signaler :

- Absence totale de barrières Héras pour sécuriser le périmètre du chantier
- Absence totale de signalisation pour interdire l'accès du chantier
- L'accès à certaines zones dangereuses n'est pas délimité, notamment **libre accès** au container contenant de l'**amiante**

Tout cela malgré des visites régulières de l'échevin des travaux !

Pour info, la Commune payera 2.160€ pour la sécurisation du chantier par l'entreprise !

Rappelons que l'Echevin des Travaux est nommé et rénuméré pour faire appliquer le cahier des charges établi par la Commune.

Comme l'Echevin de l'Aménagement du territoire, **l'Echevin des travaux** n'a pas apprécié les remarques de Pascal et **a réagi de façon virulente** à ses propos. Les membres de son groupe lui demandant de se calmer.



Bâtiment à démolir
où on peut voir l'absence
de sécurité



Absence de barrière Héras sur le chantier
mais simplement de la rubalise



Question n° 4 - Trabelbo

Le dossier est tellement complexe et les manquements de la Commune tellement importants que nous allons sortir un numéro spécial prochainement.